



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prise en charge

Question écrite n° 6606

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de Mme la secrétaire d'Etat aux personnes handicapées sur les besoins qui se font jour pour certaines personnes hospitalisées à plein temps en psychiatrie de manière inadaptée. En conséquence, il lui demande quelles autres possibilités de prise en charge le Gouvernement entend développer à l'intention de ces personnes. Comment le développement des équipements sociaux et médico-sociaux peut-il être mis à profit pour imaginer des solutions plus appropriées que l'hospitalisation psychiatrique ?

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6606

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 2002, page 4250

Question retirée le : 11 mai 2004 (Fin de mandat)